



Stationnement en copropriété

Par **Jm26500drom**, le **02/11/2024 à 14:45**

Bonjour. je galère tous les jours pour me garer dans ma copropriété, car je n'ai pas de garage.. je suis propriétaire de mon appartement... le problème que je rencontre, c'est qu'il y a de plus en plus de camionnette, d'entreprises qui s'y gare, plus leurs véhicules, et que leurs garage ou box servent, pour un autre véhicule, ou pour entreposer... quels sont mes droits...

Par **Marck.ESP**, le **02/11/2024 à 15:08**

Bonjour et bienvenue

Avez vous déjà évoqué le sujet en AG de copropriété ou fait inscrire celui-ci à l'ordre du jour ?

Par **Pierrepaulejean**, le **02/11/2024 à 15:23**

bonjour

comment est réglementé le stationnement ?

est ce un espace commun ouvert à tous les habitants ?

Par **youris**, le **02/11/2024 à 16:32**

bonjour,

mêmes les propriétaires de garages et de box ont le droit d'utiliser les places de stationnement parties communes.

c'est le principe du premier arrivé, premier servi.

comme vous n'avez acheté ou loué aucune place de stationnement ou de garage, vous ne pouvez pas exiger une place de parking.

salutations